



« Appel de Paris pour la Confiance et la Sécurité dans le Cyberespace »

Questions/Réponses

1. Pourquoi la France lance-t-elle l'appel de paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberespace ?

L'espace numérique, que l'on appelle plus simplement « cyberespace », s'est imposé comme un nouveau lieu d'opportunités économiques et de transformations sociales. Au cours de ces dernières années, la France a fait du renforcement de la stabilité de cet espace l'une de ses priorités. L'objectif de notre pays est de permettre au cyberespace d'être **un lieu d'échange pour tous les Etats, leurs citoyens et les entreprises.** Pour cela, il est nécessaire que cet espace soit régulé selon des règles et des normes partagées au niveau international, fondées sur le droit international existant, respectueuses des libertés fondamentales et des droits de l'Homme.

2. Quel est le contenu de cet appel ?

L'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberespace est une déclaration politique destinée à marquer une mobilisation sur la stabilité dans le cyberespace. Cet Appel vient renforcer les efforts de la communauté internationale et de nombreux acteurs impliqués dans les enjeux de sécurité numérique.

Ce texte rappelle certains principes que nous estimons fondamentaux, comme l'application du droit international et des droits de l'Homme dans le cyberespace. Il souligne aussi la nécessité d'une approche multi-acteurs pour élaborer les normes qui nous permettront de profiter pleinement, c'est-à-dire de manière fiable et sécurisée, des opportunités offertes par la révolution numérique.

Enfin, l'Appel de Paris promeut le renforcement de la sécurité des produits et services numérique, que nous utilisons par exemple dans notre vie quotidienne. Le texte vise en

ce sens à empêcher les cyberattaques commises par des acteurs malveillants qui mettent en danger l'ensemble des usagers du cyberspace.

3. Comment ce texte a-t-il été préparé ?

Le cyberspace est aujourd'hui le lieu de rencontre entre un large nombre d'acteurs, de natures différentes. À ce titre, **l'appel de Paris est issu d'une démarche incluant trois types d'acteurs : les États, les entreprises privées et la société civile**. Il est le fruit de consultations avec les partenaires étatiques de la France, en premier lieu européens, mais également avec des acteurs du numériques et des organisations non gouvernementales.

Bien entendu, au sein-même du secteur privé et de la société civile, les voix et les intérêts sont divers, parfois contradictoires. Nous avons donc consulté le plus grand nombre d'acteurs possibles afin de refléter cette diversité de vues et en faire ressortir l'essentiel sur lequel nous pouvons tous nous accorder.

4. Qui peut soutenir l'appel de Paris ?

Les États, les entreprises ou encore les organisations de la société civile sont invités à soutenir ce texte au moyen d'un formulaire de contact accessible en ligne, sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Le texte restera ouvert au soutien après sa présentation au 13^{ème} forum sur la gouvernance de l'internet, le 12 novembre prochain. Nous souhaitons qu'il puisse rassembler le plus grand nombre de soutiens possible.

5. Quel est l'objectif de l'appel de Paris ?

Ce texte vise à attirer l'attention sur des sujets qui ne reçoivent pas toujours l'attention qu'ils méritent. En effet, la cybersécurité n'est pas seulement une affaire de techniciens ou de *geeks*. Nous sommes tous usagers du cyberspace en tant que consommateurs, citoyens, régulateurs, décideurs politiques, développeurs ou producteurs de produits numériques. Nous avons donc tous besoin de mécanismes concrets qui nous permettent d'évoluer dans un cyberspace sûr et respectueux de nos libertés.

Cet appel vient souligner l'importance que nous attachons à la stabilité du cyberspace et notre détermination à travailler en bonne entente les uns avec les autres pour y apporter des solutions concrètes. L'Appel de Paris renforcera la légitimité des acteurs qui le soutiennent afin de proposer des solutions ambitieuses pour répondre aux défis identifiés dans ce texte.

Ce texte doit également servir à protéger les usagers d'outils informatiques et d'applications. Il rappelle en effet que les entreprises doivent s'engager sur une durée suffisante de maintien en condition de sécurité des produits et services numériques pendant leur cycle de vie. Les processus de gestion et de divulgation des vulnérabilités informatiques doivent aussi être améliorés. Enfin, le principe de « *sécurité par défaut* » doit devenir la norme pour tout nouveau produit numérique mis sur le marché.

6. Concrètement, qu'est-ce que cet appel va changer ?

Pour nous, cet Appel doit marquer le début d'un dialogue approfondi sur les responsabilités des uns et des autres en matière de cybersécurité et de stabilité du cyberespace. **Des travaux devront suivre afin de matérialiser les axes d'efforts identifiés dans l'Appel.** Nous porterons certaines propositions en matière de responsabilités de sécurité des producteurs de produits et services numériques auprès de plusieurs organisations internationales.

7. Comment sera assuré le suivi de cette initiative ?

Nous ne voulons pas créer une nouvelle usine à gaz ou une bureaucratie destinée à suivre tous les développements que suscitera cet appel.

En revanche, **il nous semble important que nous puissions nous retrouver, avec nos partenaires et différents soutiens, dans un an, aux prochaines éditions du Forum de Paris sur la Paix et du Forum sur la Gouvernance de l'Internet**, afin de faire un premier bilan des progrès réalisés. Celui-ci devra permettre de faire le point sur les idées, solutions et propositions concrètes portées par les différents soutiens de l'Appel mais aussi d'identifier les sujets sur lesquels un effort additionnel est nécessaire.

8. Quel est le rôle des acteurs privés dans le cyberespace ?

Les acteurs privés ont une responsabilité importante dans le monde numérique en raison de leur présence étendue et des nombreux services qu'ils proposent. Néanmoins **en matière de paix et de sécurité internationale, dans le cyberespace comme ailleurs, ce sont bien les États qui sont et doivent demeurer en première ligne.**

C'est pour cela que nous avons tenu à affirmer dans l'Appel qu'il convient d'interdire les activités offensives des acteurs privés dans le cyberespace, qui s'apparentent parfois à du cyber-mercénariat et créent des risques d'escalades et de conflits.

Dans le même temps, nous devons reconnaître qu'une majorité de l'infrastructure qui permet au cyberespace de fonctionner et qui nous y donne accès est la propriété de compagnies privées. **Au même titre que la société civile, les entreprises ont donc un rôle à jouer dans sa protection et sa défense, dans les limites permises par le droit international et les législations nationales, en bonne intelligence avec les pouvoirs publics.**